

## Entre volontarisme et alignement : quelques réflexions autour de la politique africaine de l'Algérie

Saïd Haddad\*

CREC Saint-Cyr

Longtemps portée aux nues, la politique africaine de l'Algérie a connu un reflux certain durant ce qu'il est convenu d'appeler la décennie rouge, celle de la guerre civile entre 1992 et 1999. La création, en mars 2001, d'un ministère délégué aux Affaires africaines témoigne de la volonté de renouer avec une période perçue comme glorieuse. L'arrivée au pouvoir, deux ans plus tôt, d'Abdelaziz Bouteflika, ancien ministre des Affaires étrangères de Ben Bella et de Boumediene, va se traduire par une politique extérieure volontariste, dans le but non seulement de rompre l'isolement de l'Algérie mais également dans celui de renouer avec ce qui est considéré comme l'âge d'or de la diplomatie algérienne. Celui d'une diplomatie militante où le combat anti-impérialiste prolonge la lutte anticoloniale et qui se déploie sur le continent africain : le soutien aux mouvements de libération nationale du continent, à la lutte de l'African National Congress contre l'apartheid va de pair avec le combat mené pour un nouvel ordre économique international à travers le mouvement des non alignés dont Alger est un des leaders incontestés. Au-delà d'un discours volontariste sur le retour de la diplomatie algérienne, discours à visée interne, qu'en est-il de la politique africaine de l'Algérie, cinquante ans après son indépendance ? L'incompréhension qu'a suscitée la position de l'Algérie lors du conflit libyen n'illustrerait-elle pas une marginalisation de la diplomatie de ce pays et plus profondément sa banalisation ? Une banalisation qui fait écho à l'immobilisme et au blocage de la situation intérieure, tant il est vrai, comme le proclamait la Charte nationale de 1976, que « la politique extérieure doit refléter la politique intérieure ».

---

\* Maître de Conférences aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, chercheur au CIAPHS-EA 2241-Université Rennes 2/CREC Saint-Cyr, chercheur associé à l'IREMAM/CNRS. Membre du Comité de rédaction de la revue *L'année du Maghreb* (IREMAM/Éditions du CNRS) et responsable de la rubrique Libye.

## Messianisme révolutionnaire et diplomatie africaine

Dans son préambule, la constitution algérienne de 1963 affirme qu' « une politique internationale, basée sur l'indépendance nationale, la coopération internationale, la lutte anti-impérialiste et le soutien effectif aux mouvements en lutte pour l'indépendance ou la libération de leur pays » est une des concrétisations de la Révolution. Dans son article 2, elle dispose également que l'Algérie « est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique ». Si la politique étrangère prend son appui sur la position géographique de l'Algérie, elle s'inscrit dans le cadre d'orientations idéologiques arrêtées pendant la lutte pour l'indépendance et qui se prolongeront jusqu'à la fin des années soixante-dix. En effet, les textes fondamentaux du Front de libération nationale (FLN) et de l'Etat, c'est-à-dire le programme de Tripoli (1962), la Charte d'Alger (1964), la Charte nationale (1976 et 1986) et les constitutions de 1963 et 1976 tracent le cadre doctrinal de la politique extérieure algérienne en général et de la politique africaine en particulier (Chikh, 1979, p. 2). Les grandes lignes de la diplomatie algérienne indépendante vont perdurer en dépit des turbulences internes. Ainsi, la déposition du premier président algérien A. Ben Bella (1962-1965) par H. Boumediene (1965-1979) ne se traduira pas par une remise en cause des options qui s'enracinent dans la guerre de libération.

Le continent africain a été un des espaces où s'est déployée la diplomatie militante du FLN. Il s'inscrit dans un tissu de relations où se croisent intérêts conflictuels, complémentaires et identiques et auxquels correspondent respectivement le bloc occidental, celui formé par les pays socialistes, la Chine et l'URSS et enfin le Tiers-Monde (Chikh, 1991, p.16). La diplomatie algérienne en direction du Tiers-Monde prend son essor et signe son acte de naissance lors de la première conférence afro-asiatique de Bandoeng (18-24 avril 1955) et c'est tout naturellement que l'Afrique est à la fois le réceptacle des revendications algériennes et fait partie de ces mêmes revendications. En effet, le FLN dans sa dénonciation du colonialisme français, va appeler à la solidarité africaine et son combat pour l'indépendance va se confondre à ses yeux avec celui du continent tout entier. Au lendemain de l'indépendance, quatre options vont prédominer et vont prolonger le combat passé : la solidarité avec les mouvements de libération nationale, l'anti-impérialisme, le renforcement de l'indépendance et le non alignement (Ait-Chaalal, 2002, p. 66). Cette continuité va s'illustrer dans le soutien aux divers mouvements de libération nationale tels que l'ANC sud africaine, le FRELIMO mozambicain, la SWAPO namibienne ou le MPLA angolais pour n'en citer que quelques uns. En participant au premier sommet panafricain qui se tient à Addis-Abeba du 22 au 25 mai 1963 et en étant membre fondateur de l'Organisation de

l'unité africaine (OUA), Alger réaffirme sa vocation africaine<sup>1</sup>. Ainsi, l'Algérie va se placer au cœur des affaires africaines en plaidant à la fois pour l'unité du continent et pour l'émancipation de ce dernier. Voulant faire de l'Afrique, selon son expression, « l'étoile polaire de l'Algérie », Ben Bella ne cède pas uniquement à une mystique africaine certaine mais prend en compte la situation politique qui prévaut dans les deux premiers cercles de sa diplomatie, c'est-à-dire le Maghreb et le monde arabe. Les divergences idéologiques et les contestations frontalières au sein du Maghreb d'une part et le poids de Nasser et de l'Égypte sur la scène arabe sans oublier les querelles interarabes d'autre part (Grimaud, 1984, p. 266) vont placer donc le continent africain au sommet de la hiérarchie de la diplomatie algérienne.

Si le renversement de Ben Bella par Boumediène, le 19 juin 1965, ne remet pas en cause l'orientation « progressiste » de la politique extérieure algérienne, le nouveau pouvoir va adopter une démarche considérée comme plus réaliste et concentrer son action sur la lutte contre les inégalités Nord-Sud et le sous développement. Le volontarisme politique algérien en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se traduit ainsi en 1967 par la rupture des liens diplomatiques avec la Grande-Bretagne à la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie et par la poursuite de son soutien aux mouvements de libération nationale (notamment contre l'occupant portugais) à travers le « Comité de Libération » de l'OUA mis en place lors du premier sommet de l'Organisation, chargé de rassembler et de coordonner l'aide militaire et financière à ces différents mouvements (Chikh, 1979, p. 15)<sup>2</sup>. Le soutien à la cause palestinienne va amener Alger à plaider pour une rupture des relations diplomatiques des États africains avec Israël. A la suite de la Guerre des Six Jours, qui entraîne la rupture des liens diplomatiques avec les États-Unis, l'Algérie (ainsi que l'Égypte), avec l'appui financier de l'Arabie Saoudite du roi Fayçal et de la Libye du colonel Kadhafi, va agiter le spectre d'une menace israélienne comparable à celle de l'Afrique du Sud. Il faudra attendre la Guerre d'octobre 1973 pour que la présence israélienne soit réduite momentanément à sa plus simple expression au sud du Sahara (Grimaud, *ibid.*, p.282).

---

<sup>1</sup> Trente deux États indépendants ont participé à cette réunion. À l'instar de ses 31 collègues, Ahmed Ben Bella est considéré comme un des « pères fondateurs » de l'unité du continent.

<sup>2</sup> L'organisation à Alger du premier Festival culturel panafricain, en juillet 1969, participe de cette politique.

## L'émancipation économique du continent

L'activisme algérien en Afrique s'articule avec celui déployé sur d'autres scènes telle que celle de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des non-alignés (MNA) et de la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Et c'est sur le plan économique que l'Algérie de Boumediene va réaffirmer sa militance tiers-mondiste<sup>3</sup>. Après l'annulation, consécutive au putsch du 19 juin de 1965, de la conférence d'Alger de l'été 1965 sorte de Bandoeng II, l'Algérie va renouer avec le messianisme révolutionnaire, sur le plan économique cette fois-ci. Ainsi, la Charte d'Alger des 77 adoptée le 24 octobre 1967 par les Etats membres de la CNUCED déplace sur le plan économique la lutte contre le colonialisme et le néocolonialisme. Et ouvre une séquence politique pour Alger où la lutte pour la souveraineté politique se confond avec la lutte pour la souveraineté économique. Celle-ci avait débuté dès les lendemains de l'indépendance avec la nationalisation des terres agricoles et la proclamation de l'autogestion (1963) et connaîtra son climax avec le parachèvement du processus de nationalisation totale des hydrocarbures algériens, le 24 février 1971<sup>4</sup>. La revendication d'un nouvel ordre économique international (NOEI), c'est-à-dire du droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles qui sera formellement exprimée dans ces termes lors de la 4ème Conférence au sommet des MNA à Alger en septembre 1973 est indissociable de l'édification d'un système socialiste sur le plan interne. Politique intérieure et politique extérieure se nourrissent et les efforts de l'Algérie en faveur d'un monde plus attentif aux revendications du Tiers Monde se verront récompensés en 1974 dans l'enceinte des Nations Unies. En effet, suite à la demande algérienne d'une session extraordinaire des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies va adopter deux résolutions portant sur une déclaration et un programme d'action « concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » (avril 1974) qui seront complétée par une troisième adoptée lors d'une session ordinaire portant « Charte des droits et devoirs économiques des Etats » (décembre 1974).

---

<sup>3</sup> Une militance qui ne signifie pas l'abandon de ses intérêts nationaux. En effet, Alger, à l'instar de son voisin libyen, a toujours su dissocier dans le domaine international, ce qui relevait du domaine politique proprement dit de ce qui relevait des relations économiques et commerciales.

<sup>4</sup> Au lendemain de la Guerre des Six Jours, les compagnies pétrolières anglo-saxonnes avaient été nationalisées. Les compagnies françaises seront les principales concernées en 1971.

L'organisation du premier sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Alger, en mars 1975, participe de cette volonté et de cette démarche émancipatrice. L'Afrique a été associée à la promotion du NOEI puisque y a été adoptée lors du 9<sup>ème</sup> sommet de l'OUA (juin 1971) une résolution affirmant « le droit inaliénable de tous les pays et des pays africains en particulier d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, dans l'intérêt de leur développement national, conformément à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA ».

L'activisme africain algérien ne s'est pas cantonné au seul domaine politique et institutionnel. Au-delà de l'ouverture de représentations diplomatiques sur le continent<sup>5</sup> qui ne sont plus uniquement fonction d'options idéologiques (Grimaud, 1984, p. 290) l'Algérie va développer sa politique de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation avec l'octroi de bourses aux étudiants africains, de la presse et de l'information, ainsi que du transport aérien, maritime et routier notamment avec la route transsaharienne dont les travaux débutés en 1971 doivent relier Alger à Lagos (Chikh, 1979, pp. 27-36). Par ailleurs, la création de sociétés mixtes et les aides financières octroyés par l'intermédiaire des organismes financiers internationaux traduisent la volonté algérienne d'accroître sa présence économique sur le continent. Cela étant et malgré les déclarations d'intention, la part de l'Afrique subsaharienne à la fin des années 1970 dans les échanges algériens est peu significative. Avec environ 1% du volume global, la faiblesse des échanges entre l'Algérie et l'Afrique au sud du Sahara illustre les difficultés de la coopération Sud-Sud qu'entend promouvoir Alger. Ainsi, l'absence de complémentarité entre les économies algérienne et subsaharienne et la forte polarisation d'économies toujours dépendantes du Nord industrialisées expliquent en grande partie cette situation.

### **L'hypothèque sahraouie**

Alors que le milieu des années 1970 consacre l'influence de l'Algérie sur la scène internationale, l'année 1975 va marquer un tournant dans la politique extérieure de ce pays. En effet, l'irruption sur la scène régionale du conflit du Sahara occidental va non seulement bouleverser les rapports entre Alger et Rabat mais également prendre une part importante, voire excessive dans les relations algéro-africaines. En réactivant le clivage entre modérés et progressistes, les premiers soutenant Rabat et les seconds les revendications sahraouies, le conflit du Sahara occidental va mettre à mal l'unité africaine. Lors du sommet de l'OUA à Freetown en 1980, la République arabe sahraouie et démocratique (RASD), proclamée le 28 février 1976, devient le 51<sup>ème</sup> Etat de

---

<sup>5</sup> En 1979 le nombre des postes diplomatiques algériens en Afrique s'élève à vingt en ne comptant pas la Somalie, le Soudan et la Mauritanie qui sont intégrés au monde arabe (Chikh, 1979, p. 9)

l'organisation panafricaine<sup>6</sup>. Le retrait, en 1984, du Maroc à la suite de ce vote, de l'organisation africaine illustre la concurrence que se livrent l'ancien tête de file du groupe de Casablanca et le leader des non-alignés aux options politiques, idéologiques et économiques opposées. Ces divergences, traductions de stratégies nationales affirmées vont non seulement accentuer la marginalisation de l'idée maghrébine (Ben Hammouda, 1996, p. 199) mais également avoir des conséquences sur le dialogue arabo-africain dont un des enjeux était de mettre un terme à l'influence israélienne sur le continent. En dépit du soutien d'une majorité des Etats africains à la cause sahraouie, de plus en plus d'Etats vont manifester leur agacement face aux rivalités intermaghrébines, d'autant plus que « la politique africaine de l'Algérie devient, par le biais de l'affaire du Sahara, une branche satellite de la politique maghrébine » (Grimaud, 1994, p 412). Par ailleurs, la relative déception de l'Afrique subsaharienne face aux dividendes de la rupture avec Tel Aviv va entraîner un mouvement inverse de reprise des relations entre Israël et les Etats africains à partir des années 1980 (Codo, 1988, p.50). Dans une autre mesure, le dossier touareg va également structurer les liens qu'entretient Alger avec le reste du continent, la Libye jouant ici le rôle du principal concurrent dans la zone sahélienne (Boilley, 2011 ; Haddad, 2000)

### **Banalisation, ajustement et guerre civile**

Les premières années de la présidence Bendjedid (1979-1992) sont caractérisées par une continuité de la politique extérieure, le Sahara occidental en étant le dossier central. Tout en réaffirmant son attachement aux principes directeurs de la politique extérieure algérienne, la nouvelle présidence va quelque peu délaisser le dialogue nord-sud et le thème du non alignement. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : l'atténuation de la lutte anticolonialiste après l'accès aux indépendances des pays luso-africains, la résistance des pays industrialisés aux réformes défendues par Alger et enfin l'essoufflement d'un modèle économique que va masquer encore un temps et jusqu'en 1986 la bonne tenue du prix du baril de pétrole.

---

<sup>6</sup> A cette date, la RASD a été reconnue par 26 Etats africains.

En proclamant une volonté de « bon voisinage positif » lors d'un discours, le 20 décembre 1981 (Chikh, 1991, p. 28)<sup>7</sup>, le président algérien prend acte de l'évolution de l'environnement mondial et régional. La décennie 1980 se caractérise par une volonté de banalisation de la politique extérieure : mise en avant de ses missions de bons offices lors des crises internationales<sup>8</sup>, normalisation des relations avec la France et les Etats-Unis avec la première visite d'un président algérien en France en 1983 et aux Etats-Unis en 1985, avec le Maroc en 1988 et reprise des liens diplomatiques avec Le Caire après sa réinsertion au sein de la Ligue des Etats arabes. La résolution des conflits territoriaux avec les pays voisins (Niger, Mali et Mauritanie en 1981 ; Tunisie en 1983), la réouverture des frontières en 1983 entre l'Algérie et le Maroc préfigurent une politique algérienne plus soucieuse d'établir des relations apaisées avec son voisinage proche et notamment avec le Maroc. Elle témoigne de la centralité nouvelle du dossier maghrébin dans la diplomatie algérienne après près d'une décennie d'éclipse. L'organisation du premier sommet maghrébin à Zéralda (Algérie) en 1988 et la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) à l'issue du Sommet de Marrakech (15-17 février 1989) regroupant l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie en seront la traduction. Le retour de l'idée régionale au sein de l'agenda algérien (et des autres pays précités) coïncident avec la crise de l'Etat territorial que connaissent les Etats maghrébins. Ce retour fait également écho au temps de l'ajustement structurel auxquels se soumettent les uns après les autres les capitales maghrébines<sup>9</sup> (El-Kenz, 1996). Le recentrement de la diplomatie sur son étranger proche est contemporain du double choc, économique et politique que connaît Alger en 1986 et 1988. Le retournement du marché pétrolier qui provoque la chute de moitié des recettes tirées des hydrocarbures entre 1985 et 1986 (de 13 à 7 milliards de dollars) va remettre en cause le rôle de redistributeur de la rente de l'Etat algérien, mettre en évidence les dysfonctionnements structurels de l'économie locale et porter atteinte au consensus social et politique (Haddad, 2002, pp.74-76). Les émeutes d'octobre 1988 marquent la fin du régime du parti unique et la constitution adoptée en février 1989 ne fait plus référence au rôle dirigeant du FLN et au socialisme. C'est dans ce contexte que la politique africaine algérienne perd de sa flamboyance révolutionnaire. Cela étant, la banalisation sous l'ère Bendjedid ne doit pas être confondue avec de l'inaction tant a été poursuivie la politique initiée par ses prédécesseurs en s'appuyant en partie sur un appareil diplomatique expérimenté. Ainsi sous cette présidence, près de 170 commissions mixtes de coopération économique, scientifique et

---

<sup>7</sup> Et qui sera inscrite dans la Charte nationale de 1986.

<sup>8</sup> Ainsi l'Algérie jouera un rôle primordial dans le dénouement de la crise des otages américains en Iran (1981). Cela étant, le rôle de médiateur de la diplomatie algérienne avait été déjà éprouvé sous Boumediene lors de l'accord d'Alger en 1975 entre l'Irak et l'Iran

<sup>9</sup> A l'exception de la Libye.

technique ont été réunies, près de 8000 bourses d'études ont été attribuées aux étudiants africains, le chef de l'Etat algérien effectuant 37 visites officielles bilatérales et recevant à Alger 47 chefs d'Etat africains (Rahabi, 2009). L'Algérie joue également un rôle de « puissance tutélaire et médiatrice » dans la crise touarègue en 1991 et 1992 en accueillant à Alger et à Tamanrasset les représentants des Etats concernés et des mouvements de la rébellion afin qu'ils négocient (Boilley, *ibid.*, p 156).

L'instabilité dans laquelle est plongée l'Algérie, aux lendemains des émeutes d'octobre va s'aggraver après la destitution du président Bendjedid et l'interruption du processus électoral, le 12 janvier 1992. De 1992 à 1999, trois chefs d'Etat vont lui succéder dans un climat de guerre civile. Reflet de la politique intérieure, la diplomatie algérienne est essentiellement défensive. Défense du régime et rétablissement d'une image détériorée du pays sont les principaux objectifs des dirigeants algériens. En effet, considéré tout au long de la décennie des années 90 comme un pays producteur d'un terrorisme islamiste intérieur, mis à l'index du fait des méthodes employées dans la lutte contre la guérilla islamiste<sup>10</sup>, le pays est soumis en quelque sorte à un embargo moral et, de fait, isolé sur la scène internationale. Durant cette période, les efforts d'Alger seront tendus vers le renversement de cette image défavorable et vers la lutte contre la violence islamiste (Haddad, 2005). Durant cette « décennie rouge », le continent africain ne sera pas au centre des préoccupations algériennes, exception faite de son environnement sahélo-saharien.

## **Le retour de l'Afrique entre bonne gouvernance et alignement**

L'élection de l'ancien ministre des Affaires étrangères de Boumediene, Bouteflika à la présidence algérienne en avril 1999 va sonner le renouveau de la politique extérieure algérienne en général et de la politique africaine en particulier. Si de prime abord, la diplomatie algérienne renoue avec le verbe et l'activisme des années 1970, le contenu de cette politique va connaître quelques redéfinitions, le non-alignement cédant définitivement le pas à un discours nationaliste et ombrageux à visée interne.

---

<sup>10</sup> Voir à ce propos Algeria Watch, *Algérie, la machine de mort*, octobre 2004, <http://www.algeria-watch.de> ou la partie « Algérie » du rapport annuel 2004 d'Amnesty International (dès son rapport annuel 1993, cette organisation dénonce l'usage de la torture depuis l'instauration de l'état d'urgence), La découverte, 2000.



## **Normalisation internationale et déstructuration libérale**

La nomination de Bouteflika au poste suprême coïncide avec le retournement de la situation sur le terrain de la violence politique et de l'image projetée de l'Algérie. En effet, les succès remportés par les forces de sécurité algérienne dans leur lutte, l'isolement croissant des groupes islamistes armés du fait de leurs exactions contre les civils, la lassitude de la population soumise depuis 1988 à une violence protéiforme, les effets symboliques de la politique dite de « concorde civile » – dont la loi a été adoptée le 16 septembre 1999 – se conjuguent avec les conséquences internationales des attentats du 11 septembre 2001 à New York. Les succès réels remportés sur le terrain s'accompagnent d'un changement dans la perception par la communauté internationale – et en premier lieu des Etats-Unis et de la France – de la situation algérienne. De pays producteur, l'Algérie devient une victime du terrorisme islamiste et un acteur clé dans la guerre menée, sous l'égide de Washington, contre ce fléau. Par ailleurs, et ceci est un des paradoxes du succès de l'armée algérienne dans sa lutte contre le jihadisme algérien, en le repoussant vers les confins sahélo-sahariens, l'Algérie va réinvestir un espace géopolitique sous la bannière de la « guerre mondiale contre le terrorisme ». L'Afrique, dans sa dimension sahélo-saharienne va permettre à l'Algérie d'opérer un retour sur la scène internationale.

L'organisation du 35<sup>ème</sup> sommet de l'OUA, en juillet 1999 est l'occasion pour le président nouvellement élu de reprendre pied sur la scène internationale. L'année 1999 et les deux suivantes sont riches d'initiatives marquant le retour à une certaine normalisation internationale avec la participation à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'intégration au dialogue méditerranéen de l'OTAN (2000), l'accord d'association avec l'Union européenne (2001) ou les visites en France et aux Etats-Unis (respectivement en 2000 et 2001) etc. (Aït Chaalal, *ibid.*, p 72). L'activisme diplomatique de l'Algérie a pour objectif à la fois d'accompagner la normalisation interne en cours (avec l'adoption de la loi sur la concorde civile) et de légitimer cette dernière. D'autant que si le terrorisme islamiste est maîtrisé, repoussé des grands centres urbains vers le sud du pays et que le jihad attire moins de candidats, l'Algérie en ce début de présidence est dans une situation économique et sociale préoccupante, avec un accroissement des inégalités et du chômage qui touche principalement les moins de 30 ans (qui représentent 80% des inactifs). Alors que la question du contrôle et du partage de la rente pétrolière est toujours posée, le président Bouteflika poursuit la politique de déstructuration libérale initiée par ses prédécesseurs en l'articulant avec un alignement de l'Algérie sur les thèses libre-échangistes dominantes (accord d'association avec l'UE, négociations avec l'OMC en vue d'une adhésion).

C'est dans ce contexte intérieur qu'intervient la relance de la politique africaine de l'Algérie. Une relance qui tire les enseignements de la période d'isolement dans laquelle a été plongée l'Algérie durant la décennie 90 et qui a vu deux de ses voisins, le Maroc et la Libye, combler le vide créé par son retrait relatif de la scène internationale en général et africaine en particulier. L'intensification de la politique africaine du Maroc tant dans ses dimensions diplomatiques qu'économiques résulte ainsi de la conjonction de trois facteurs que sont l'enlisement de la question sahraouie, les difficultés intérieures de l'Algérie et la prise en compte des bouleversements géopolitiques qui offrent au royaume la possibilité d'investir dans des pays africains en lieu et place de l'ancien bloc soviétique (Antil, 2003, p. 39). La Libye, soumise quant à elle à un embargo international durant les années 1990, va redéfinir sa politique africaine en se faisant le chantre de la coopération afro-africaine par la résolution des conflits, la promotion de l'unité africaine – tant au niveau sous régional qu'au niveau continental – et l'accroissement des investissements, facilités par la manne pétrolière, au sud du Sahara. En créant la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), instituée en février 1998, qui est une union économique et un organe de sécurité<sup>11</sup>, la Libye dispose d'un terrain d'action à la mesure de ses prétentions panafricaines. Des prétentions qui ont été réaffirmées à Alger lors du 35<sup>ème</sup> sommet de l'OUA où le dirigeant libyen Kadhafi a obtenu la convocation d'une réunion extraordinaire des chefs d'Etat de l'OUA consacrée à l'établissement d'une Union africaine dont la création a été annoncé à Syrte (8-9 septembre 1999). Le 36<sup>ème</sup> Sommet de l'OUA (Lomé, 10-13 juillet 2000) a adopté l'Acte constitutif de l'Union africaine dont les objectifs principaux sont une « plus grande unité et solidarité » entre les Etats et les peuples africains, « l'accélération de l'intégration politique et socio-économique du continent, la coordination et l'harmonisation des politiques entre les Communautés économiques régionales et futures » etc.

Contrairement à la volonté libyenne d'appliquer immédiatement l'Union africaine, ledit Acte n'est entré en vigueur que lors du sommet de Lusaka en juillet 2001 après ratification par les deux tiers des Etats membres de l'OUA du texte adopté à Lomé (article 28).

---

<sup>11</sup> Elle réunit à sa création la Libye, le Tchad, le Soudan, le Niger, le Mali et le Burkina-Faso. A la veille du conflit libyen, 28 Etats en sont membres : Bénin, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine, Sierra Léone, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie.

## Du volontarisme au service de l'alignement

L'année 2001 est l'année de la redéfinition ou de la relance de la politique africaine. Après une première participation de l'Algérie au Sommet France-Afrique à Yaoundé, en janvier 2001, est créé pour la première fois depuis l'indépendance, en mars 2001, un ministère délégué aux Affaires africaines (auxquelles s'adjoindront par la suite les affaires maghrébines) dont le titulaire est toujours A. Messahel. Cette création précède de quelques mois le lancement, lors du sommet de Lusaka en juillet 2001, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Initiative conjointe des présidents algérien Bouteflika, nigérian Obasanjo, sud-africain Mbeki et sénégalais Wade, le NEPAD a pour ambition de permettre une reprise en main responsable de l'Afrique. La bonne gouvernance, l'intégration régionale et la définition de sept domaines prioritaires<sup>12</sup> caractérisent ce partenariat. Il s'agit ainsi de « mobiliser les ressources intérieures, de s'approprier les choix de long terme et de fonder un partenariat avec les bailleurs de fonds et le secteur privé » (Hugon, 2003, p. 336). Les pays impliqués dans ce partenariat ont pour ambition « de proposer des solutions aux problèmes africains et de redéfinir les relations de l'Afrique avec les autres pays, notamment les pays développés, dans le cadre d'un partenariat de type nouveau qui tient compte des intérêts de l'Afrique et qui peut se faire au profit de tous »<sup>13</sup>. L'intégration à l'économie internationale va de pair avec l'irruption du concept de bonne gouvernance dans la diplomatie africaine de l'Algérie. Il s'agit autant de consolider ou d'instaurer la démocratie que de parvenir à la résolution pacifique des conflits, le respect des droits humains et de promouvoir un environnement favorable aux investisseurs et aux opérateurs économiques privés. Si l'appel à une plus grande implication du secteur privé dans la politique africaine ou à la centralité du « critère économique » dans la politique extérieure<sup>14</sup> constitue une rupture dans le discours diplomatique algérien, il ne fait que refléter, au-delà de ses frontières, la conversion d'Alger au consensus de Washington. Autoproclamé représentant de l'Afrique, le groupe des pays fondateurs du NEPAD – définitivement intégré dans les structures de l'UA depuis le 14<sup>ème</sup> sommet de l'organisation, en février 2011 – est depuis 2002 l'interlocuteur privilégié des grandes puissances du G8, notamment à travers un Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, réunissant également les principaux bailleurs de fonds. En dépit de cette volonté de promotion des échanges intra-régionaux, le volume du commerce entre Alger et l'Afrique subsaharienne ne dépasse pas 1% du volume

---

<sup>12</sup> L'éducation, la santé, les infrastructures, l'agriculture, l'environnement, l'énergie et les NTIC.

<sup>13</sup> Selon les propos du ministre, entretien accordé à *El Watan*, le 15 mars 2001.

<sup>14</sup> Interview du ministre Messahel à *El Watan*, 3 juillet 2003, cité dans Alaoui, 2003, p.13.

global<sup>15</sup>. Les principaux produits à l'exportation sont les produits hydrocarbures et leurs dérivés, l'Algérie important essentiellement du cacao, du café et les équipements électriques et ses principaux partenaires au sud du Sahara étant la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Cameroun (Alaoui, 2010, p. 14). En 2011, le premier client africain de l'Algérie est le Maroc qui se place au quinzième rang (Ministère des Finances, 2011). Méconnaissance des marchés locaux, coûts des transports, inadéquation de l'offre et de la demande semblent expliquer ce faible volume entre économies fortement polarisées vers les pays industrialisés du Nord. L'état des relations économiques entre Alger et le reste du continent, dix ans après le lancement du NEPAD, fait étrangement écho à celle qui prévalait durant la décennie 1970. En effet, la question énergétique et celle des transports demeurent toujours d'actualité, que cela soit à travers la présence de la société nationale des hydrocarbures (SONATRACH) au Mali, Niger et Mauritanie, le projet de gazoduc transsaharien (Nigeria-Niger-Algérie) lancé en 2002 et la route transsaharienne.

### **Réinsertion internationale, lutte contre le terrorisme et crise libyenne**

Les attentats du 11 septembre 2001 ont représenté un effet d'aubaine pour la diplomatie algérienne en accélérant le processus de sortie de l'isolement international dans lequel était plongé le pays depuis le début de la guerre civile. Tirant profit de ce nouvel environnement international, Alger va maximiser son expertise dans la lutte antiterroriste ainsi que ses deux autres rentes que sont celle des hydrocarbures et celle des migrations (Chena, 2011, p.110). Outre ses trois rentes que l'Algérie entend maximiser, la situation géographique de l'Algérie fait que ce pays se trouve être « le pays maghrébin, qui par ses frontières sahariennes, est le plus ouvert sur les pays sahéliens » (Bensaad, 2009, p. 21). La combinaison de ses quatre facteurs fait de l'Algérie un Etat-pivot, c'est-à-dire un Etat susceptible d'affecter la stabilité régionale et internationale (Chase *et al.*, 1996). Les événements de septembre 2011 n'ayant fait que renforcer cette dimension, Alger va se placer au centre d'un tissu de relations lui permettant de monnayer en quelque sorte son statut.

---

<sup>15</sup> BOUZID, Zohir, « Les exportations algériennes peinent sur les destinations africaines », *lesafriques.com*, 9/2/2012, <http://www.lesafriques.com/actualite/les-exportations-algeriennes-peinent-sur-la-destination-afri.html?Itemid=89>

Le resserrement des liens avec les Etats-Unis va illustrer ce renouveau sahélo-maghrébin. L'intérêt américain pour le Maghreb en général et pour l'Algérie en particulier est cependant antérieur aux attentats de New York et se comprend dans un contexte méditerranéen élargi qui est un lieu de crise et de conflits où cette hyper-puissance est impliquée. La Méditerranée occidentale est une zone de transit (pour la VIème flotte) vers la Méditerranée orientale qu'il convient donc de stabiliser par le développement économique. L'intérêt américain pour la rive sud de la Méditerranée occidentale peut également être compris comme une extension de l'environnement européen et des relations transatlantiques et aussi comme un aspect de sa politique arabe et de ses relations avec le monde musulman. Puissance multidimensionnelle, les Etats-Unis mènent une politique extérieure multidimensionnelle. La centralité nouvelle et croissante de la lutte contre le terrorisme dans la conduite des affaires extérieures américaines sous la présidence Bush (2001-2009) ne doit néanmoins pas occulter des préoccupations économiques et stratégiques plus anciennes telles que les manœuvres navales algéro-américaines instituées depuis octobre 1999 et l'adhésion algérienne en mars 2000 au Dialogue méditerranéen de l'OTAN. Le rapprochement avec Washington permet également aux dirigeants algériens d'atténuer un certain « fatalisme géographique » qui les condamne à un face-à-face avec l'UE en général et la France en particulier. En d'autres termes, le « rêve américain » des dirigeants algériens passe par l'Afrique...

Les agissements dans la zone sahélienne d'al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), héritier du GSPC algérien, vont renforcer le rôle pivot de l'Algérie. Pour autant, l'affirmation de ce pays comme acteur majeur dans la lutte mondiale contre le terrorisme ? et dans ce qui apparaît comme une régionalisation de cette lutte, est porteuse de contraintes (Dris, 2009, p. 57). En effet, si l'insertion dans le dispositif sécuritaire sahélo-maghrébin mis en place par Washington (Chena, *ibid.*, pp. 111-112) permet à Alger d'asseoir ses prétentions hégémoniques dans la région, elle est également porteuse, sinon de dangers, tout au moins de contradictions menaçant la cohérence de la politique extérieure algérienne. L'attitude algérienne durant la crise libyenne de 2011 illustre le délicat positionnement d'un Etat dont l'hégémonie régionale a été accrue par son statut de relais des Etats-Unis. En dépit des relations houleuses entretenues avec le régime de Kadhafi depuis 1969, l'Algérie a été un des rares Etats arabes à s'opposer à la reconnaissance par la Ligue des Etats arabes, le 13 mars 2011, du Conseil national de transition libyen (CNT) et à déclarer le Guide libyen illégitime. Le refus de ce qui est considéré comme de l'ingérence étrangère dans les affaires d'un Etat souverain, a fortiori si elle est armée, sera à l'origine de la distance d'Alger, si ce n'est son hostilité, à l'égard de la rébellion libyenne, perçue comme une force concurrente

potentielle dans un Maghreb remodelé par les événements de l'année 2011. L'attachement au principe de souveraineté des Etats et l'inclination pour les médiations au sein des instances internationales telles que l'ONU ou l'UA, participent de cette politique et expliquent le soutien d'Alger aux tentatives de médiation de l'UA par un comité ad hoc composé des présidents des présidents malien, sud africain, ougandais, mauritanien et congolais en avril et mai 2011. L'Algérie ne reconnaîtra le pouvoir transitoire libyen que le 22 septembre, soit deux jours après l'UA et six jours après que l'Assemblée générale des Nations Unies ait décidé à une écrasante majorité que le siège de la Libye serait occupé par le représentant du CNT. Par ailleurs, l'affaire libyenne est semble-t-il révélatrice des difficultés de la mise en place d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits en Afrique par les Etats africains, alors qu'un Conseil de paix et de sécurité de l'UA existe depuis 2002.

Si l'attentisme de l'Algérie face à ce qu'il a été convenu d'appeler les révolutions arabes est révélateur sans nul doute de la sclérose d'un système politique à bout de souffle, le procès en irrésolution fait à la diplomatie algérienne dans le dossier libyen<sup>16</sup> évacue certaines interrogations sur les conséquences régionales de la crise libyenne. La recrudescence de l'activisme des groupes islamistes radicaux notamment au nord du Mali et des groupes touaregs dans la bande sahélienne après la chute de la Jamahiriya est la principale crainte des autorités algériennes. Les déclarations alarmistes de l'OUA ou de l'ONU sur le transport d'armes vers les pays voisins<sup>17</sup>, celles du président du Comité militaire de l'OTAN sur la disparition de près de 10.000 missiles sol-air<sup>18</sup> sans oublier le pillage des arsenaux libyens au début de la révolution et les distributions d'armes aux partisans de Kadhafi témoignent de la gravité de la menace. Et ne peuvent que renforcer l'inquiétude des Etats voisins de la Libye, en particulier les pays membres du Comité opérationnel conjoint<sup>19</sup> (CEMOC), la déstabilisation du Mali depuis le début de l'année 2012 est en partie une des répliques de l'affaire libyenne et de l'absence de plan de sortie du conflit. Le Mali a connu une recrudescence des combats au nord depuis le 17 janvier 2012 entre les mouvements touaregs, dont le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) mieux équipés, et les troupes gouvernementales, la destitution par un coup d'Etat militaire du président malien, le 23 mars 2012, la présence de responsables d'AQMI à Tombouctou, la proclamation le 6 avril de l'indépendance du nord Mali par le MNLA, allié pour la circonstance au mouvement jihadiste Ansar Eddine dirigé par Iyad Ag hali, ancien chef de la rébellion touareg de 1991.

---

<sup>16</sup> Procès en irrésolution que l'on retrouve depuis l'éclatement de la crise malienne. Voir à ce propos : Faten Hayed, « L'irrésolution d'Alger menace la région du Sahel », *El Watan* du 26/06/2012 ; Merzak Tigrine, « Vellétés pour impliquer l'Algérie dans la crise malienne », *Liberté* du 27/06/2012.

<sup>17</sup> *Rapport d'évaluation de la mission des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel*, 7-23 décembre 2011, Conseil de Sécurité des Nations Unies, 18 janvier 2012

<sup>18</sup> *lemonde.fr*, 2/10/2011

<sup>19</sup> Instance créée en août 2009 et basé à Tamanrasset et regroupant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

Si le refus de l'intervention armée au Mali et la défense de l'intégrité territoriale de ce pays reflètent la position algérienne traditionnelle<sup>20</sup>, l'Algérie pourra-elle faire pour autant l'économie d'une réflexion sur son statut de puissance régionale et sur l'utilisation des moyens coercitifs à sa disposition pour assurer la stabilité de cette nouvelle Méditerranée qu'est la zone sahélo-saharienne ?

---

<sup>20</sup> Voir à ce propos l'entretien accordé par le premier Ministre algérien Ouyahia au quotidien *Le Monde* du 7/04/2012, p.6.

## Bibliographie

ALAOUI, Nezha, *La projection économique des pays du Maghreb sur l'Afrique subsaharienne*, Institut Français des relations internationales, 2010, 32 pages.

ANTIL, Alain, *Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne*, Etude, Institut français des relations internationales, novembre 2003, 80 pages.

AIT-CHAALAL, Amine, « L'Algérie depuis 1962 : retour sur une histoire contrastée », *La revue internationale et stratégique*, N°46, été 2002, IRIS/PUF, pp. 61-72.

BEN HAMMOUDA, Hakim, « L'idée maghrébine entre développement économique et légitimation politique » in AMIN, Samir (dir.), *Le Maghreb : enlisement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, 1996, pp. 195-207.

BENSAAD, Ali, « L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle » in BENSAAD, Ali (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Karthala, 2009, pp. 15-42.

BOILLEY, Pierre, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, VII, CNRS Editions, 2011, pp. 151-162.

CHASE Robert S., HILL, Emily, KENNEDY, Paul, « Pivotal States and U.S Strategy », *Foreign Affairs*, volume 75, n°1, janvier-février 1996, pp. 33-50.

CHENA, Salim, « Portée et limites de l'hégémonie algérienne dans l'aire sahélo-maghrébine », *Hérodote*, n°142, La Découverte, 3<sup>ème</sup> trimestre, 2011, pp. 108-124.

CHIKH, Slimane, « L'Algérie et la réforme de l'ordre international », *Prospectives et Stratégies*, Revue de l'INESG, Alger, 2<sup>ème</sup> trimestre, 1991, pp.7-73.

CHIKH, Slimane, « La politique africaine de l'Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 17, Editions du CNRS, 1979, pp. 1-54.

CODO, Léon César, « L'Afrique noire et Israël : inversion d'une dynamique diplomatique », *Politique Africaine*, n°30, 1988, pp. 50-68.

DRIS, Chérif, « L'Algérie et le Sahel : De la fin de l'isolement à la régionalisation contraignante », *Maghreb Machrek*, n°200, Institut Choiseul, Été 2009, pp. 57-69.

EL-KENZ, « Le Maghreb, d'un mythe à l'autre » in AMIN, Samir (dir.), *Le Maghreb : enlisement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, 1996, pp.209-233.

GRIMAUD, Nicole, « La diplomatie sous Chadli ou la politique du possible », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1991*, Editions du CNRS, 1994, pp. 401-435.

GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie*, Karthala, 1984.

HADDAD, Saïd, « Le jihadisme au Maghreb : vers la fin des exceptions algérienne et marocaine ? » in MARRET Jean-Luc, *Les fabriques du Jihad*, PUF, 2005, pp. 215-239.



HADDAD, Saïd, « Une économie entre rente et immobilisme », in MOHSEN-FINAN, Khadija (dir.), *L'Algérie : une improbable sortie de crise ?*, Les notes de l'IFRI, n°37, mars 2002, pp. 73-103.

HADDAD, Saïd, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n°170, La Documentation française, octobre-décembre 2000, pp. 29-38.

HUGON, Philippe, « Le NEPAD entre partenariat et gestion des conflits », *Politique étrangère*, n°2, 2003, pp. 335-349.

Ministère des Finances, Direction générale des Douanes, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (Période : année 2011) », Centre nationale de l'information et des statistiques, Alger, 2011, <http://www.mincommerce.gov.dz/fichier11/statceanne2011.pdf>

RAHABI, Abdelaziz, « L'Algérie a-t-elle une diplomatie ? », *Lematin.dz*, 16/04/2009, <http://www.lematindz.net/news/2581-lalgerie-a-t-elle-une-diplomatie-par-abdelaziz-rahabi.html>